



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Appel d'offre :

Travaux de création d'une Adduction en Eau Potable Solaire dans la Commune Rurale de Tamita – Préfecture de Boffa

PROJET :

**« Deuxième phase du projet de Développement du Service Public de
l'Eau dans la Préfecture de Boffa (DSPEB II) »**



Table des matières

I.Instructions aux soumissionnaires	5
1. Visite du site des travaux	5
2. Fixation des prix et devise	
3. Période de validité	5
4. Propriété et responsabilité des offres	5
5. Modification ou retrait des offres	5
6. Evaluation des offres	5
7. Annulation de la procédure des offres	6
8. Contenu de l'offre (voir Annexe 2)	6
9. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique	6
9.1. Critères d'exclusion	6
9.2. Respect des normes éthiques	7
II.Cahier des Prescriptions Techniques	8
1. Objet des travaux	8
2. Installation et organisation du chantier	9
3. Prescriptions relatives à la sécurité	10
4. Contrôle et surveillance des travaux	10
5. Qualité et spécifications de matériaux	11
6. Acheminement et gestion des matériaux sur les sites	12
III.Modalités de paiement	12
Annexe 1 : Devis quantitatif et estimatif	13
Annexe 2 : Grille d'évaluation des offres techniques	17
Annexe 3 : Formulaire d'appel d'offre	20
Annexe 4 : Informations sur le soumissionnaire	21
Annexe 5 : Equipe de projet proposé	22
Annexe 6 : Conflits d'intérêts	23
Annexe 7 : Lettre d'engagement	24



Annexe 8 : Schéma de l'AEP

25



A Boffa, Le 19/05/2025

Maître d'Ouvrage Délégué :

CHARENTE-MARITIME COOPÉRATION
Quartier Bolondé II, Boffa BP 3604 Conakry
Représentée par Mamadou Aliou BARRY
Tel : +224 626 38 26 87 / +224 624 54 07 52
Mail : cmcboffa.coordinationpays@gmail.com

Source de financement :

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Eau 17, le Ministère des Affaires Étrangères et Charente-Maritime Coopération sont les bailleurs de ce projet.

Objet de la consultation : Travaux de création d'une Adduction en Eau Potable Solaire dans la Commune Rurale de Tamita – Préfecture de Boffa

Voir le cahier des prescriptions techniques à la page 8 du présent DAO.

Procédure de consultation

Etude du besoin

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation.

Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre **UNIQUEMENT** par voie électronique au courriel suivant :

cmcboffa.candidature@gmail.com

Les offres doivent être transmises au plus tard le : 06/07/2025 à 10h – TOUTE OFFRE RECUE APRÈS CES DATES ET HEURES NE SERA PAS CONSIDÉRÉE.

Négociation :

Le maître d'ouvrage délégué peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a semblé intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à l'acheteur.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

Sélection de l'offre :

Après analyse des offres définitives, le maître d'ouvrage délégué sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

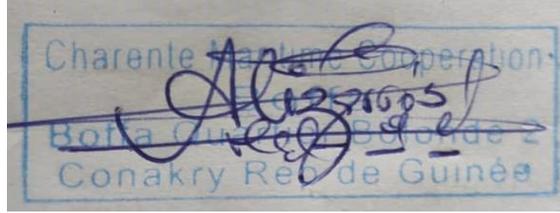
Le maître d'ouvrage effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après une éventuelle négociation.



Signature :

Mamadou Aliou BARRY

Coordinateur et Représentant Pays – Maître d’Ouvrage Délégué





I. Instructions aux soumissionnaires

La présente procédure de marché se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Egalité de traitement et non-discrimination entre les contractants potentiels.

1. Visite du site des travaux :

Il est demandé à l'entreprise de visiter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être utiles à prendre en compte dans son offre de prix pour la bonne exécution des travaux. **LES COUTS LIES A LA VISITE DU TERRAIN SONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE.**

2. Fixation des prix et devise :

Les offres devront être libellées en Francs Guinéens (GNF) en HT et en TTC.

Le marché est à prix ferme et non révisable. Le candidat doit fournir une offre détaillée et ventiler les prix.

3. Période de validité :

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

4. Propriété et responsabilité des offres :

Le Maître d'Ouvrage Délégué conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les candidats ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

5. Modification ou retrait des offres :

Si une information complémentaire est fournie à un candidat pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les candidats.

De sa propre initiative, Le Maître d'Ouvrage Délégué peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

6. Evaluation des offres :

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet. La commission évaluera la **conformité administrative** des offres (si tous les documents demandés ont bien été fournis).

Elle réalisera ensuite une **évaluation technique** de l'offre. Les offres techniquement conformes seront alors comparées sur base des différents critères définis à l'avance. Enfin, une évaluation financière complètera l'analyse des offres.



Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation peut demander individuellement à chaque candidat de clarifier son offre. Les candidats seront informés de la suite réservée à leur offre.

Le dépouillement des offres se fera à la discrétion d'un jury composé de l'équipe hydraulique, de la Coordination de CMC et la Commune Rurale de Tamita à travers son Chargé Communal de l'Eau et le Président de l'ACE. Les membres du jury sont dans l'interdiction de communiquer tout ou une partie de la présente demande de prix avec les entreprises.

7. Annulation de la procédure des offres :

L'annulation peut avoir lieu si :

- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les ressources financières disponibles ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, CMC ne sera tenue pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de cette procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

8. Contenu de l'offre (voir Annexe 2) :

Dossier administratif, Offre technique et Offre financière

9. Critères d'exclusion, bonnes pratiques commerciales et éthique

Toute personne (CMC et Partenaire) impliquée dans une procédure d'appel d'offre doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique. Toute tentative des candidats d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Enfin, tout fournisseur présentant une offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous :

9.1. Critères d'exclusion

Sont exclus de la participation à un marché les candidats :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou dont toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Qui, en matière professionnelle, ont commis faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;



- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorisée de chose pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés ;
- Qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financé par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles :
- Qui font l'objet d'un conflit des intérêts ;
- Qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

Mauvaise conduite :

Le Maître d'Ouvrage Délégué rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés ou, le cas échéant, résiliera leur marché dont il est prouvé que les soumissionnaires sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion, de concussion ou de coercition.

- La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, ou d'exercer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires ou candidats, dont le but est d'artificiallement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autres ;
- La pratique de coercition consiste à porter atteinte, à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

9.2. Respect des normes éthiques

CMC doit s'assurer auprès de ses fournisseurs de la non-exploitation du travail des enfants et du respect des droits sociaux fondamentaux et de la dignité des conditions de travail par les candidats mais également par les sous-traitants avec lesquels ces derniers travaillent.



II. Cahier des Prescriptions Techniques

La présente section décrit les travaux à exécuter, leur nature, leur importance ainsi que leur dimension.

L'entreprise débutera sa mission par une visite de terrain et une vérification des données disponibles pour les travaux. L'entreprise se rendra sur les lieux accompagnée d'un technicien de CMC pour effectuer les relevés des données qui rentreront dans le dimensionnement de l'AEP.

1. Objet des travaux

Les prestations demandées à l'entrepreneur sont les suivantes :

- Aménagement de la tête complète du forage et accessoires divers (pose de tuyau de refoulement, manifold en Galva, clapet, vanne, compteur d'eau, ventouse etc.), ainsi que des travaux de maçonnerie pour la protection du forage ;
- Création d'une plateforme en béton armée d'une hauteur de 5m et d'une dalle de dimension 5m de longueur et 4m de largeur.

Dimensions de la plateforme en béton armé pour les travaux de génie civil :

- Profondeur de la fouille : 1.5m
- Section de la fouille pour chaque poteau : 1.25mx1.25m
- Section de poteaux : 25x25cm dosé à 350kg /m³
- Section de longrines : 20cmx20cm
- Section de semelle : 1.00 m x 1.00m
- Hauteur de la semelle : 30cm
- Dosage du béton de la semelle : 350kg/m³
- Béton de propreté dosé à 150kg/m³ avec une épaisseur 5cm
- Epaisseur de la dalle : 15 cm
- Deux chaînages dont un au milieu du château et le second combiné avec la dalle
- Ferrailage conforme au plan de ferrailage
- Épaisseur d'enrobage des armatures supérieure à 4cm
- Un garde-fou métallique (Tuyaux rond de 50mm avec une hauteur de 1m) au pourtour pour la sécurité des usagers et techniciens lors de la montée.

- Fourniture et installation de deux cuves de 5m³ chacune type MILATANK, couleur noire sur la plateforme ;
- Fourniture et installation des panneaux solaires et support, en adéquation avec la puissance électrique nécessaire pour faire fonctionner la pompe immergée. Afin de garantir la sécurité des panneaux solaires, ceux-ci devront être installés à 1.5m au-dessus des cuves ;
- Fourniture et installation d'une pompe immergée solaire de marque Grundfos conformément aux caractéristiques techniques indiqués ci-dessous ;



- Marque de pompe : Grundfos
- Débit : min. 2,5m³/h
- Débit : max. 3m³/h
- Hmt : 40m
- Profondeur d'installation de la pompe : 28m
- Temp. Du liquide : 0 °C à +35 °C.

- Fourniture et installation d'une échelle en tuyaux rond diamètre 50mm avec une couverture dorsale de sécurité. Pour empêcher la corrosion de l'échelle, elle sera recouverte par une peinture antirouille puis, une seconde peinture de couleur bleue.
- Fourniture et l'installation des tuyaux de refoulement (Pompe vers château) polyéthylène diamètre 32 mm de type Topaz tirt rouge (haute pression) ;
- Fourniture et installation des tuyaux polyéthylène de raccordement et de distribution de diamètre intérieur 40 et 53 mm (pression de 10 bars),
- Installation de 4 bornes fontaines composées de 2 robinets chacune dont une au pied du château, une devant la permanence de Yenguissa une devant le poste de santé et une au pied forage de Yenguissa. Les robinets doivent répondre aux caractéristiques suivantes : débit 0,5 l/s, pression de service 0,5 bar soit 5 mCE (mètre colonne d'eau), hauteur des BF comprise entre 80 cm et 1 m. L'entrepreneur veillera à installer du carrelage au niveau des bornes fontaines ;
- Clôture en grillage (8 sur 8 m, hauteur de 2 m) pour le champ solaire, incluant une maçonnerie en béton léger de 10 sur 15 cm à la base du grillage, ainsi qu'une porte avec cadenas. Les poteaux de la clôture seront des tuyaux ronds de diamètre 50 mm ;
- Fourniture et pose de quatre compteurs volumétriques, un par borne fontaine ;
- Réalisation d'une tranchée de 485 m de long dont la profondeur de la fouille sera de 80 cm de profondeur sur 20 cm largeur. Lors de la réalisation des travaux de tranchée, l'entreprise prévoit le dépôt d'une couche de sable avant et après l'installation des tuyaux afin de garantir leur protection.
- Après la pose de la conduite hydraulique, la fouille doit être recouverte d'un grillage avertisseur (bande d'annonce d'avertisseurs).
- Fourniture d'un plan de raccordement des conduites hydrauliques du réseau ;
- Fourniture et installation d'une plaque d'identification ;
- Sur le forage, la pompe à motricité humaine sera conservée afin d'assurer la distribution en eau en cas de panne.

2. Installation et organisation du chantier

Les emplacements mis à la disposition du prestataire seront désignés par le maître d'œuvre (Volet Hydraulique de CMC). En raison de la nature des travaux prévus, ils seront à proximité du site identifié pour l'implantation de l'ouvrage à réaliser.



Si l'entrepreneur estime que les emplacements disponibles sont insuffisants ou inadéquats pour l'implantation de l'ouvrage, l'ACE doit assurer, à la recherche de terrains supplémentaires, puis effectuer les formalités de possession de terrains avant de procéder à leur aménagement. Le Maître d'ouvrage délégué doit approuver l'aménagement de ces terrains. Ces modifications n'entraînent pas de surcoût pour le Maître d'ouvrage délégué.

Une première visite technique du site choisi et une journée d'échanges avec les bénéficiaires seront réalisées avec l'entreprise adjudicataire du présent appel d'offre, le maître d'ouvrage, le chef de volet hydraulique, l'équipe technique de CMC et un représentant de l'Agence Communale de l'Eau de Tamita.

Un magasin de stockage des matériaux et matériels, placé sous la responsabilité de l'entrepreneur, sera également fourni par la population.

L'entrepreneur sera responsable vis-à-vis des tiers de tous les dommages ou dégradations qui auraient eu lieu du fait du fonctionnement du chantier.

L'entrepreneur aura la responsabilité des frais relatifs aux dommages éventuels résultant du transport des matériaux jusqu'au site des travaux à Yenguissa Mosquée.

3. Prescriptions relatives à la sécurité

Au cours de l'exécution du contrat, l'entrepreneur devra se conformer aux règles et aux exigences établies dans le cahier des charges, en particulier concernant les horaires de travail ainsi que les normes d'hygiène, de santé et de sécurité pour son équipe sur le chantier.

4. Contrôle et surveillance des travaux

Le contrôle des travaux sera effectué régulièrement par le représentant (responsable hydraulique de la zone) du Maître d'ouvrage délégué qui procédera aux vérifications prévues dans le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) et le journal de chantier avec les outils et instruments nécessaires.

La surveillance et le contrôle des travaux seront assurés en parallèle par le Chargé Communal de l'Eau et le maître d'œuvre délégué (Volet Hydraulique de CMC) du projet DSPEB II.

Le prestataire doit respecter tout ordre de service du Maître d'œuvre, avec confirmation écrite, pour la bonne exécution des travaux selon les normes spécifiées dans son offre. Le prestataire facilitera le travail de ces représentants quant au suivi et contrôle des travaux.

Le prestataire devra posséder, en permanence sur le chantier, un exemplaire du Cahier des Spécifications techniques. Le contrôle et la surveillance des travaux par le maître d'œuvre porteront principalement sur les points suivants (liste indicative) :



- Communication du site d'implantation de l'ouvrage au prestataire ;
- Définition du programme des travaux et de son ordre d'exécution en accord avec l'entrepreneur ;
- Contrôle de la conformité des matériaux par rapport aux prescriptions des présentes Spécifications techniques. En cas de défaut, l'ingénieur ou son représentant peut arrêter l'exécution des travaux, aux frais de l'entrepreneur, jusqu'à ce qu'il y ait satisfaction de la conformité et de la qualité des matériaux ;
- Plan de raccordement, défini par l'ingénieur ou son représentant.

5. Qualité et spécifications de matériaux

La fourniture de tous les matériaux destinés directement ou indirectement à l'exécution des travaux du présent marché sera à la charge de l'entrepreneur qui devra présenter une liste d'achats. Celle-ci aura été préalablement validée par les représentants du maître d'œuvre (les techniciens du volet hydraulique), les représentants de CMC (maître d'ouvrage délégué) ainsi que les représentants du maître d'ouvrage (Agence Communale de l'Eau). Avant l'utilisation des matériels et matériaux sur le site, l'entrepreneur devra **OBLIGATOIREMENT** faire valider physiquement ceux-ci par le maître d'ouvrage et le représentant de CMC (responsable hydraulique de la zone).

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, et spécifiquement pour l'acquisition du matériel, si l'entrepreneur se trouve dans l'incapacité de trouver le matériel demandé (cas d'indisponibilité sur le marché guinéen par exemple) par le maître d'ouvrage conformément au CPT, il devra en informer celui-ci. Le maître d'ouvrage est en effet la seule autorité habilitée à émettre un avis de changement de matériel/matériaux.

Les matériaux utilisés par l'entreprise devront être neufs et de bonne qualité. Ils seront conformes aux prescriptions des normes et règlements professionnels et aux prescriptions techniques particulières définies au présent dossier.

Les matériaux et fournitures ne présentant pas les qualités requises seront fermement rejetés.

Le ciment à utiliser sera du ciment portland artificiel CPA 32.5

Il devra être livré en sacs de 50kg, à l'exclusion de tout autre emballage. Tout sac présentant des grumeaux ou fissures apparentes ou non sera refusé. Les récupérations de poussières de ciment seront interdites.

- **Fer à béton**

Les armatures des bétons seront composées de fer rond en acier ADX (limite de rupture : 38 à 42 kg/mm²).

- **Sable**

On utilisera un sable alluvial dépourvu d'argile et de granulométrie :

- 2-5 mm pour les bétons,
- 0, 5-2 mm pour les mortiers.

- **Béton**

Les dosages seront de 350kg/m³ et les résistances à la compression correspondantes après 90 jours seront de 215 kg/cm².



- **Gravier**

Nous utiliserons du gravier propre, quartzeux roulé avec une granulométrie de 10mm pour le massif filtrant du forage.

6. Acheminement et gestion des matériaux sur les sites

L'acheminement des matériaux se fera par véhicule. Les frais de carburant et de lubrifiant nécessaires à la traversée jusqu'au site sont à la charge de l'entrepreneur. Les contacts des personnes ressources de Yenguissa Mosquée seront fournis à l'entrepreneur par CMC.

La gestion des stocks des matériaux sera totalement à la charge de l'entrepreneur. Pour cela, les entrées et les sorties de matériaux ainsi que leur destination devront être rigoureusement mentionnées dans le journal de chantier Modalité de paiement :

III. Modalités de paiement :

Tranche 1 : **trente pour cent (30 %)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur, au démarrage des travaux sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 2 : **cinquante pour cent (50%)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur à l'évolution des travaux **et à l'avancée technique d'au moins 60%**, sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 3 : **dix pour cent (10 %)** du montant du contrat seront payés à l'Entrepreneur après remise du dossier de recollement , sur approbation du Maître d'ouvrage.

Tranche 4 : **dix pour cent (10 %)** du prix du contrat constituent la retenue de garantie et seront payés à l'Entrepreneur sur délivrance du procès-verbal de réception définitive, **douze (12) mois** après la date de délivrance du procès-verbal de réception provisoire. La réception définitive sera prononcée si l'ensemble des travaux notifiés par le maître d'œuvre pendant la période de garantie, ont été exécutés, conformément au cahier de charge et si les dossiers de recollement prévus à **l'article 7** du devis ont été fournis et sont complets.

Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à un (1) an à compter de la date d'effet de LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX SUR PV. L'entrepreneur est tenu, durant le délai de garantie, à une obligation dite **"obligation de parfait achèvement"** au titre de laquelle il doit :

Rectifier l'ensemble des réserves formulées par le maître d'ouvrage avant l'acceptation finale ;

Réception définitive :

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie de **12 mois** par un procès-verbal notifié à l'entreprise.



ANNEXES À L'APPEL D'OFFRE À RETOURNER

Annexe 1 : Devis quantitatif et estimatif

Le devis quantitatif et estimatif est un élément important du dossier. Un modèle en format Excel est disponible en pièce jointe du présent dossier. Le soumissionnaire reprendra ce modèle pour répondre à l'offre. L'entrepreneur est responsable de toutes modifications des quantités du fait d'une mauvaise manipulation. Le quantitatif est figé et non modifiable sans raison valable (contre évaluation etc.).

L'évaluation de l'offre prendra en compte les éléments suivants :

- Disponibilité du soumissionnaire ;
- Qualité des équipements mobilisés pour la réalisation de la prestation ;
- Expériences réussies du soumissionnaire pour des travaux similaires;
- Garantie / Services après-vente ;
- Pertinence de l'offre technique ;
- Pertinence de l'offre financière.



Facture PROFORMA : N°001/CMC/ACE/TAMITA/052025/DSPEB II					Clients : CHARENTE MARITIME COOPÉRATION/ACE DE TAMITA	
Date: .../.../2025					Tamita, Région de BOKÉ	
Réalisation d'une adduction d'eau potable dans la commune rurale de Tamita						
N°	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	P U TTC (GNF)	Montant total	
EQUIPEMENT DU FORAGE EN SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE						
I - Installation et mise en fonction du système d'adduction d'eau potable (pompage solaire)						
1.	Tête de forage					
1.1.	Aménagement de la tête complète du forage et accessoires divers (Pose de Tuyau de refoulement, manifold en Galva, clapet, vanne, compteur d'eau, ventouse), y compris travaux de maçonnerie pour la protection du forage.	ENS				
Sous-total 1						
II - Champ Solaire						
2.1	Fourniture et installation d'une pompe solaire de marque GRUNDFOS qui peut débiter 2,5 m ³ /h à 50 m de HMT y compris toutes sujétions de câblage et raccordement au champ solaire + armoire de commande CU 200 onduleur et flotteur.	ENS				
2.2	Fourniture et installation de panneaux solaires de 340 watts y compris toutes les sujétions de câbles et les supports de fixations.	U	4			
Sous-total 2						
III - Château d'eau						
3.1	Fourniture et installation de réservoirs d'eau noir (Milla Tank) de 5m ³ chacun y compris toutes sujétions de plomberies.	U	2			



3.2	Réalisation d'un château en béton de 5m de hauteur, selon les normes iso sur des supports en béton armé profilé avec échelle d'accès, dispositif de trop plein, vidange, by-pass, et posé sur un socle en BA y compris toutes sujétions	U	01		
3.3	Fourniture et pose de quatre compteurs volumétriques, un par borne fontaine y compris toutes les sujétions de plomberies ;	U	4		
Sous-total 3					
IV - Clôture grillagée					
4.1	Clôture grillagée (8 sur 8) m, hauteur = 2m du champ solaire y compris maçonnerie en béton legé 10 sur 15 cm en bas du grillage et porte/cadenas) y compris toutes sujétions	ENS			
4.2	Étalage des granites dans la clôture grillagée y compris toutes sujétions dans la clôture grillagée	ENS			
4.3	Fourniture et installation d'une plaque d'identification	U	1		
Sous-total 4					
V - Borne fontaine					
5.1	Réalisation et opérationnalisation d'une rampe de distribution, vanne de fermeture, compteur et a 4 bornes fontaines, accessoires divers, puits perdus y compris toutes sujétions	U	4		
Sous-total 5					
VI – Canalisations					
6.1	Fourniture et pose de conduite polyéthylène DN 53 PN 10 y compris les pièces spéciales et accessoires et toutes sujétions, avec des bandes avertisseurs	ml	189		
6.2	Fourniture et pose de conduite polyéthylène DN 40 PN 10 y compris les pièces spéciales et accessoires et toutes sujétions, avec des bandes avertisseurs	ml	180		
6.3	Fourniture et pose de conduite polyéthylène DN 32 PN 10 y compris les pièces spéciales et accessoires et toutes sujétions, avec des bandes avertisseurs	ml	118		
6.4	Fouille et remblai de la tranchée (profond. Moy. 80 cm, larg. 20 cm) en terrain semi dur y compris toutes suggestions	ml	485		
VII Fourniture des documents techniques					
7.1	Fourniture du plan de recollement des réseaux	ENS			
7.2	Fournitures des plans des ouvrages de génie civil (château d'eau et cuves)	ENS			
7.3	Fournitures des descriptifs du système de pompage et d'alimentation solaire	ENS			



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE


eau17
Votre service public de l'eau

Agence Communale de l'Eau

TAMITA

**Charente
Maritime**
COOPÉRATION 

Sous-total 8				
MONTANT TOTAL TTC (GNF)				

Arrêter la présente facture à la somme de



Annexe 2 - Grille d'évaluation des offres techniques / cf. page 7. Contenu de l'offre (voir Annexe 2) :

1- Conformité administrative et recevabilité de l'offre –		Résultat
« OBLIGATOIRE POUR LA RECEVABILITÉ DE L'OFFRE ET PROCEDER AUX ÉVALUATIONS SUIVANTES »		
Document	Immatriculation fiscale (copie d'extrait) - NIF	
	Quitus fiscal année 2025 si 2024 indisponible à la DNI (ou quittance de renouvellement de 2025)	
	RCCM (copie en cours de validité) ou quittance de renouvellement	
	Certificat de non-faillite à obtenir au tribunal du commerce	
	Statuts mis à jour de l'entreprise (copie)	
	Lettre d'engagement à compléter, datée, signée et cachetée - Modèle joint	
	Formulaire d'appel d'offres - à compléter, daté, signé et cacheté - Modèle joint	
	Formulaire d'Informations sur le soumissionnaire à complété, daté, signé et cacheté - Modèle joint	
	Formulaire Conflits d'intérêts à compléter, daté, signé et cacheté - Modèle joint	
	RIB certifié par la banque + relevés bancaires des 12 derniers mois	
Evaluation de la recevabilité de l'offre :		

2- Stabilité et solidité financière		Résultat
	Preuve de garantie d'autre source de financement (lettre de la banque prouvant la solvabilité de l'entreprise en cas de demande de prêt)	
	Bilan financier comptable des 12-24 derniers mois de l'entreprise	
	Evaluation/ baisse du chiffre d'affaires sur les 12-24 derniers mois	
Analyse	Capacité à préfinancer les travaux (première tranche 20%) par la présentation d'un solde bancaire constatant au moins la disponibilité de 20% de l'offre financière totale soumise – lettre de garantie bancaire d'accord de financement de votre banque	
Evaluation de la capacité financière du soumissionnaire :		



Commentaires :

3 - Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques		Résultat
Document	Liste documentée de travaux similaires (Création d'une adduction d'eau potable équipé d'une pompe solaire) réalisés au cours des 5 dernières années	
	Attestations de bonne exécution de travaux similaires (Création d'une adduction d'eau potable équipé d'une pompe solaire) réalisés au cours des 5 dernières années, signés par le maître d'ouvrage	
Analyse	Entreprise de construction ou dont l'activité dominante est la construction d'ouvrages hydrauliques (AEP, PMH, Forages etc...)	
	Entreprise hydraulique ou dont l'activité dominante est la création ou l'aménagement d'ouvrages ou infrastructures hydrauliques	
	Expérience d'exécution et gestion de projets complexes (en zones côtières notamment)	
	Expérience de construction de structures de diverses natures (routes, génie civil, ouvrages hydrauliques, ...)	
	Gestion de projet pour des clients de profils diversifiés (UN, agences bilatérales, gouvernement, secteur privé, ONG nationales ou Int...)	
Evaluation du savoir-faire et de la capacité technique du soumissionnaire :		
Commentaires :		

4 - Efficience de la gestion et de l'organisation		Résultat
Document	Méthodologie	
	Calendrier d'exécution cohérent en lien avec la méthodologie	
Analyse	Cohérence de l'organisation générale des travaux	
	Pertinence des mécanismes et ressources (humaines et matérielles) mobilisées pour la coordination et la réalisation des travaux	



	Organisation de chantier efficace avec désignation d'un Chef de Chantier	
	Prise en considération de la composante approvisionnement et logistique	
	Proposition de mesures de contrôle qualité interne (sécurité et qualité)	
Evaluation de la capacité organisationnelle et de gestion :		
Commentaires :		

5 - Capacité à mobiliser des ressources humaines et matérielles		Résultat
Document	Organigramme de l'entreprise et liste du personnel permanent	
	Liste documentée du matériel mobilisé uniquement pour ce chantier	
Analyse	Entreprise disposant d'une équipe permanente stable	
	Pertinence des ressources humaines et matérielles mobilisées uniquement pour ce chantier	
Evaluation de la capacité organisationnelle et de gestion :		
Commentaires :		



Annexe 3 : Formulaire d'appel d'offre

FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRE

Coordination de la Charente Maritime Coopération

Madame, Monsieur,

Objet : Appel d'offre pour le dimensionnement et la création d'une AEP solaire à Yenguissa Mosquée, dans le cadre des activités du projet DSPEB II, en date du/...../2025

1. Nous, [Nom du soumissionnaire], soumettons par le présent appel d'offre pour la création de l'AEP susmentionnés, en réponse à l'appel d'offres.
2. Nous garantissons qu'en élaborant et en soumettant cette cotation, nous nous sommes conformés, et sommes prêts à y être liés, à toutes les exigences et dispositions de l'appel d'offre, incluant les conditions du Contrat de cette demande de cotation.
3. Compte-tenu de ce qui précède, notre offre pour les travaux est : [Insérer le prix du montant proposé en chiffres et en lettres].
4. Notre offre demeurera valide pour acceptation par CMC jusqu'à date pour une durée de 90 jours après la date butoir de soumission des cotations.
5. Nous comprenons et acceptons que :
 - L'ACE n'a l'obligation d'accepter aucune cotation susceptible de lui parvenir en réponse à l'appel d'offre susmentionnée ;
 - Il n'existera aucune responsabilité de CMC ni de contrat contraignant tant que le Contrat n'aura pas été signé par CMC et un soumissionnaire ;

Je soussigné, certifie être dûment autorisé par [nom du soumissionnaire] à signer cette offre et à créer des obligations pour [nom du soumissionnaire] si CMC acceptait cette offre :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Cacher le formulaire d'offre du tampon officiel de l'offrant



Annexe 4 : Informations sur le soumissionnaire

INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Numéro de dossier :

Nom du Soumissionnaire :

Adresse du bureau inscrit :

Nom du représentant du Soumissionnaire :

Adresse pour l'envoi des avis de service (si autre que celle qui est ci-dessus) :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :



Annexe 5 : Equipe de projet proposé

ÉQUIPE DE PROJET PROPOSÉE

Numéro de dossier :

Nom du soumissionnaire :

Date :

Signature :

Avis aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent décrire ci-dessous :

- Le personnel clé que le soumissionnaire compte utiliser pour exécuter les travaux ;
- Les qualifications et l'expérience pertinente de chaque membre du personnel clé qui sera assigné à l'exécution des travaux, incluant le CV de chacun (max 3 pages).

N°	Description du poste	Nom et Prénoms	Qualification/Compétences	Années d'expérience
1	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]
2	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]
3	[Insérer description]	[Insérer nom]		[Insérer n°]



Annexe 6 : Conflits d'intérêts

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Numéro de dossier de la demande de cotations :

Nom du Soumissionnaire :

Date :

Signature :

Avis aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts, présent ou éventuel, qui pourrait surgir dans le cadre du projet entre CMC et le soumissionnaire.

Tampon



Annexe 7 – Lettre d’engagement

Je soussigné, M. Mme, Melle.....
Fonction Dûment habilité en engager la société :

(Le candidat joindra le cas échéant) :

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
 - En cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)
- Déclare que la société ne fait pas l’objet d’une interdiction à concourir ;
 - Déclare sur l’honneur que la société a toujours satisfait à ses obligations fiscales et sociales en vigueur en Guinée ;
 - Atteste sur l’honneur que la société n’a pas fait l’objet, au cours des cinq dernières années, d’une condamnation pour les infractions visées par le code du travail ou ses obligations fiscales et sociales en vigueur en République de Guinée ;
 - Atteste sur l’honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du Travail ;
 - Certifie que toutes fausses déclarations liées au code du travail ou aux obligations fiscales et sociales de mon entreprise, restent uniquement imputables à l’entreprise xxxxxxxxxxxxxx.
 - Certifie en toute connaissance de cause que l’entreprise xxxxxxxxxxxxxx, s’acquittera pleinement au regard des lois et réglementations en vigueur en Guinée, des impôts et taxes au titre du présent marché au profit de l’Etat guinéen et que toute démarche contraire, lui est entièrement imputable

Le...../...../.....

À.....

Signature (+ Cachet de la société)

Précédé de la mention manuscrite (à la main) « **Lu et Approuvé** »



Annexe 8 : Schéma de l'AEP

